

## GARANTIE

de la société TAIL TALES, s.r.o., numéro d'identification 19706782, avec siège social Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov.

### 1. Informations de base.

La fourniture de la garantie de la part de la société commerciale TAIL TALES, s.r.o., numéro d'identification 19706782, avec siège social Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov., (ci-après dénommée le « Vendeur » en tant que fournisseur de la garantie), n'affecte pas les droits découlant d'un défaut d'exécution dans l'étendue de la loi 89/2012 Rec, code civil, et dans l'étendue de l'art. V des Conditions de vente.

En joignant le présent document à l'offre en tant que partie intégrante de celle-ci, ce document devient un certificat de garantie avec tous ses énoncés légaux.

### 2. Limitation de la durée de la garantie.

La garantie est fournie par le Vendeur pour une période de 2 ans à compter de la réception du chien par l'Acheteur.

### 3. Contenu et conditions de la garantie.

Par la Garantie, le Vendeur ne garantit pas que le produit (aux fins de la présente garantie ci-après dénommé « le chien ») sera exempt de problèmes de santé pendant toute sa vie. La santé d'un chien dépend de nombreux facteurs différents, tels qu'une alimentation appropriée, les soins, le mouvement et la génétique. Certains de ces problèmes sont imprévisibles et ne peuvent être influencés. Il n'est pas possible de garantir qu'un chien n'aura pas de problème de santé à un moment ou à un autre de sa vie. Les chiens sont généralement expédiés à l'âge de 15-16 semaines. Dans le cas des pays qui exigent que le chien soit âgé de plus de 4 mois avant l'importation, et ce dans certains cas âgé de jusqu'à 1 an, le chien sera placé soit chez l'éleveur soit chez le représentant du Vendeur, jusqu'à ce que l'importation soit autorisée. La garantie s'appliquant au chien prend effet lorsque le chien atteint l'âge de 15 semaines, que le chien ait été déjà réceptionné par l'Acheteur à cet âge ou qu'il se trouve encore chez l'éleveur ou le Vendeur. Tout problème ou maladie pouvant survenir chez le chien après l'âge de 15 semaines et qui n'est pas couvert par les termes de la garantie, comme, notamment, une maladie mineure qui pourrait affecter l'élevage ou les expositions futures, ne peut pas faire l'objet d'une réclamation au titre de la garantie.

La liste des maladies non couvertes par la garantie est indiquée ci-dessous.

Le chien doit être examiné par un vétérinaire sous licence dans les deux (2) jours ouvrables suivant sa réception par l'Acheteur. Le Vendeur recommande toutefois que le chien soit amené pour consultation chez un médecin vétérinaire au plus tôt et dès que possible.

Le Vendeur doit être informé immédiatement du résultat de l'examen. Une fois que le chien a reçu un certificat de bonne santé vierge, l'Acheteur l'envoie à l'adresse électronique du Vendeur : [info@tailtales.cz](mailto:info@tailtales.cz). Si le chien développe un problème de santé, l'Acheteur doit également en informer le Vendeur à cette adresse électronique.

En tant que propriétaire responsable, l'Acheteur s'engage à nourrir le chien avec des aliments de qualité supérieure et à ne pas le laisser devenir obèse. Le Vendeur recommande que le nouveau chien soit séparé des autres chiens à l'intérieur et à l'extérieur de la maison jusqu'à ce que le vétérinaire ait délivré son certificat de santé.

L'Acheteur est tenu d'informer de manière continue le Vendeur de l'état de santé du chien au moins une fois par an. Dans le même temps, l'Acheteur est tenu de fournir au Vendeur des informations sur le poids actuel du chien, son alimentation, ses conditions de vie, sa socialisation, son mouvement, ses visites chez le vétérinaire et d'envoyer également plusieurs photos. Toutes ces informations doivent être envoyées à l'adresse électronique indiquée ci-dessus. Le Vendeur recommande à l'Acheteur de conserver tous les rapports ou factures de vétérinaires pour un éventuel besoin ultérieur.

#### 4. Étendue de la garantie.

La garantie couvre :

a) Virus mortels pendant une période de cinq (5) jours à compter de la réception. Ces virus sont les suivants : maladie de Carré, parvovirus et coronavirus.

(b) Décès dû à une cause génétique ou congénitale.

c) Maladies congénitales qui altèrent de manière significative la vie du chien et maladies génétiques qui affectent négativement la santé du chien. En font partie : la démodécie (mais pas locale), l'insuffisance rénale et cardiaque, les problèmes de colonne vertébrale et de foie.

d) Luxation grave de la rotule, dysplasie grave des articulations de la hanche et du coude, rendant difficile le mouvement du chien et la marche naturelle et nécessitant une correction chirurgicale avant l'âge de deux (2) ans.

e) Certaines des maladies qui ne menacent pas la vie du chien et n'ont pas d'impact significatif sur sa santé. Il s'agit exclusivement de démodécie locale, de souffle cardiaque de 1er et 2ème degrés, de luxation de la rotule de 1er et 2ème degrés, d'œil de cerise, de calculs vésicaux, de paupières inversées, de queue inversée, de problèmes de testicules (avant le départ, le vétérinaire vérifie que les deux testicules sont descendus).

#### 5. Application d'un droit résultant de la garantie.

Tout problème de santé identifié doit être signalé immédiatement au Vendeur afin qu'il puisse apporter son aide et ses conseils. Le fait de ne pas signaler un problème de santé grave dans les 24 heures suivant la première visite chez le vétérinaire a comme conséquence l'annulation de la garantie.

En outre, la condition d'application d'un droit est la présentation d'un rapport officiel rédigé sur un papier à en-tête officiel d'une clinique, signé par le vétérinaire sous licence qui l'a rédigé. Le rapport doit inclure la date de naissance du chien, son nom/numéro d'enregistrement et le numéro de sa micropuce. Ce rapport doit être scanné et envoyé par courrier électronique à l'adresse du Vendeur : [info@tailtales.cz](mailto:info@tailtales.cz) dans les 24 heures suivant l'examen. Le rapport doit être clair et précis, indiquant les symptômes, le problème exact, la gravité et les tests effectués, c'est-à-dire les

radiographies, les ultrasons, les analyses de sang, etc. Un deuxième rapport établi par un autre vétérinaire sous licence d'une autre clinique indépendante peut également être exigé. Des photographies numériques et/ou des vidéos concluantes peuvent également être demandées pour vérifier le problème. Avant la reconnaissance de toute réclamation, un vétérinaire sous licence ou le spécialiste des chiots du Vendeur devra vérifier et approuver la légitimité de la réclamation.

En cas de décès, l'établissement d'une nécropsie est indispensable pour en clarifier la cause.

Dans le cas d'une dysplasie sévère du coude ou de la hanche, la radiographie soumise doit fournir des informations sur le numéro de la micropuce, le nom/numéro d'enregistrement du chien, la date de naissance du chien, le nom du vétérinaire ou de la clinique qui a pris l'image et la date à laquelle l'image a été prise.

Un droit résultant de la garantie ne sera pas reconnu si une origine génétique ou congénitale de la maladie ne peut pas être déterminée. Il en va de même lorsque la cause de la maladie est inconnue ou ne peut pas être clairement déterminée par un vétérinaire sous licence.

#### 6. Droits résultant de la garantie.

En cas de défaut couvert par la garantie, l'Acheteur peut réclamer au Vendeur le droit à une remise appropriée sur le prix d'achat.

Dans les cas visés au point 4. points a) et b) entraînant la mort de l'animal, l'Acheteur peut demander le remboursement intégral du prix d'achat ou choisir un autre chien dans l'offre de l'e-shop d'un prix identique ou inférieur dans les six mois suivant l'application d'un droit résultant de la garantie.

Dans les cas visés au point 4. point e), le montant de la remise appropriée sur le prix d'achat est déterminé pour une somme de 150 EUR.

#### 7. Délimitation négative de l'étendue.

La garantie ne peut pas être appliquée à ce qui suit :

coccidies, giardiose, toux des chenils, refroidissement, pneumonie et autres maladies bactériennes.

Maladies qui ne mettent pas la vie en danger et qui n'ont pas d'incidence négative sur la santé du chien.

Problèmes considérés comme normaux chez les races bouledogue et mâtin napolitain : œil de cerise, entropion, laxité des hanches, démodécie (sous toutes ses formes) et allergies cutanées.

Problèmes de tempérament qui peuvent être causés par un manque d'exercice, de discipline ou de socialisation du chien.

Exposition ou élevage d'un chien réussis, indépendamment de son potentiel d'exposition ou d'élevage. Le Vendeur ne peut fournir qu'un avis professionnel à cet égard.

Taxes ou frais du médecin vétérinaire. Le Vendeur recommande donc d'assurer le chien.

Soins vétérinaires, y compris les vaccinations et les contrôles réguliers.

TAIL TALES, s.r.o.